

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 PP 19 BSPP** - Avenant n° 1 au marché de travaux pour l'opération de construction du centre de secours de Livry-Gargan 93190 - Macro lot F - Appareils élévateurs.

**M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la délibération n° 2012 PP 65 des 24, 25 et 26 septembre 2012 par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe et les modalités des travaux pour l'opération de construction du centre de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, situé 43/49 avenue Voltaire Livry-Gargan 93190 ;

Vu la délibération n° 2013 PP 24 des 22 et 23 avril 2013 par laquelle le Conseil de Paris autorise le Préfet de police à signer le marché de travaux pour l'opération de construction du centre de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, situé 43/49 avenue Voltaire Livry-Gargan 93190 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 avril 2016, par lequel le Préfet de police demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 du marché de travaux pour l'opération de construction du centre de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, situé 43/49 avenue Voltaire Livry-Gargan 93190 - Macro lot F - Appareils Elévateurs ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de sa séance du 3 mai 2016, à la passation de cet avenant ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Le Préfet de police est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'opération de construction du centre de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, situé 43/49 avenue Voltaire Livry-Gargan 93190 - Macro lot F - Appareils Elévateurs.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2016, section d'investissement, chapitre 901, article 901-1311, compte nature 2313.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**